

Éditorial

Après de longues semaines de pluie nous bénéficions enfin de conditions plus favorables pour promener nos engins favoris. Quel plaisir ! Dès les premiers rayons de soleil nous avons vu fleurir des cohortes de cyclistes dans les rues bordelaises, mais aussi bien au delà des boulevards. Ces fameux boulevards, ces pauvres boulevards, tellement maltraités par une circulation intense, un stationnement anarchique, un manque d'investissements flagrant qu'ils sont en train de devenir la honte de notre agglomération.

Élections municipales obligent, des projets de requalification apparaissent. Il ne s'agit à ce stade que de vagues idées à moyen ou long terme. Pour nous, cyclistes, c'est pourtant d'urgence qu'il s'agit quand on voit les conditions auxquelles nous sommes confrontés sur ces voies que nous empruntons par milliers chaque jour !

Autre nouveauté, cette fois nationale : le PAMA (un plan national d'action pour les mobilités actives) annoncé le 5 mars dernier et dont vous trouverez le détail dans ce bulletin. Enfin, l'État semble vouloir favoriser les déplacements doux. Il est indispensable qu'il prenne une part active auprès des collectivités locales pour que certaines villes ne restent pas les parents pauvres en termes de déplacements cyclistes. Espérons qu'il ne s'agisse pas une nouvelle fois d'effets d'annonce comme cela a été le cas pour les plans vélos précédents, qui se sont révélés être des coquilles vides...

■ Alain Guérineaud



Photo <http://transports.blog.lemonde.fr/>

- **Vendredi 16 mai**
Roulons rue Saint-Genès
- **Dimanche 1er juin**
Fête du vélo

Bloc-notes

● Vendredi 16 mai

Rue Saint-Genès (p. 2)

● Dimanche 1er juin

Fête du vélo (p. 2)

● 11 et 12 octobre

Festival des alternatives et utopies concrètes (p. 2)

Vendredi 16 mai Rue Saint-Genès



Vendredi 16 mai, les vélos rouleront **sur leur voie** rue Saint-Genès. Même à 16 heures, même à 16 heures 30. Pour ceux qui ne connaissent pas Bordeaux, cette information ne fait pas frémir. Pour les autres, elle paraît de la fiction. Quoi, on roulerait sur la bande cyclable, alors qu'elle est en temps normal envahie de voitures en stationnement illégal ?

Mais oui, chers adhérents, et même grâce à vous. Nous vous invitons à venir occuper votre place légitime rue Saint-Genès, **dès 15 heures 30** (la tauto arrive tôt), et à faire une haie d'honneur aux heureux cyclistes qui y passeront pour une fois librement.

Il faut du monde, venez nombreux ! Vous nous trouverez entre les rues Baysse et de Ségur.

Bulletin Vélo-Cité Bordeaux

ISSN : 1954 - 9032

Mise en page du numéro 122

Mireille Bousquet-Mélou, Daniel Dandreaux

Dimanche 1^{er} juin : la fête du vélo



Nous vous proposons cette année une grande fête à vélo, de Bordeaux à Lormont, ouverte à tous les cyclistes. Ce sera une balade familiale, animée par les Fanfoireux, une fanfare de musique trad', et par l'association Monogygotte qui fera une

démonstration de basket à monocycle. Nous serons aussi accompagnés des vélos rigolos de l'association Récup'R.

Après un parcours longeant le fleuve, nous progresserons à notre rythme vers le parc des Iris de Lormont par l'ascension de la fameuse côte... à pied ou à vélo. Pause bien méritée avec pique-nique sorti des sacoches ou restauration sur place, et déjeuner en musique. Petits et grands pourront profiter des grands jeux en bois installés sur le site. Puis place au spectacle proposé par les Tziguettes, un trio d'artistes bordelaises entre chant, danse, musique et théâtre. Pour finir, l'association Vélo Loisirs Lormontais proposera un circuit malin dans Lormont jusqu'à la découverte du parc de l'Ermitage. Le retour se fera librement, au gré du vent et de la pente.

Nous vous donnons donc rendez-vous **dimanche 1er juin à 10 h 30** sur les quais rive gauche, près de la Maison écocitoyenne, avec votre famille et vos amis.

Surveillez notre site web pour des mises à jour sur les détails de la fête !

■ Catherine Joanlanne

Festival des alternatives et des utopies concrètes : Alternatiba Gironde, 11-12 octobre



À Paris aura lieu en 2015 la COP 21, grande conférence internationale sur le climat. Un accord international ambitieux est nécessaire pour réduire rapidement et massivement les émissions de gaz à effet de serre. Pour s'engager très vite dans une transition positive, il existe de nombreux moyens de modifier nos modes de vie, qui sont de plus créateurs d'emplois. Le week-end des 11 et 12

octobre 2014, ce sont ces alternatives qui seront présentées par un grand nombre d'associations girondines, dans un village au cœur de Bordeaux, dans le quartier Sainte-Croix.

Une telle manifestation se prépare longtemps à l'avance. Depuis l'automne 2013, nous sommes associés à ce projet et nous nous réunissons régulièrement pour sa mise en place. Notre association, avec d'autres du PUMA, participe à une commission « transports et mobilité ». Nous proposerons des animations à vélo, à pied, à rollers, et parlerons d'une voix commune pour vanter les bienfaits de ces modes de déplacement actifs qui changent la ville et permettent une bouffée d'air et de bien-être pour chacun. Des conférences, des stands, des débats mais aussi de la musique et des spectacles. Consultez alternatiba.eu/gironde, c'est un site en évolution jusqu'à cet automne. Et si vous souhaitez vous aussi vous engager, rejoignez une des commissions en mouvement !

■ Catherine Joanlanne

Connaissez-vous Koolicar ?

Le vélo c'est bien, mais en complément, on peut vouloir pratiquer l'autopartage. Grâce à Citiz bien sûr, avec qui nous cohabitons au PUMA, mais aussi grâce à Koolicar, qui organise le prêt de voitures entre particuliers, en partenariat avec la MAIF qui assure les prêteurs. Les particuliers peuvent louer leur véhicule à l'heure, à la journée et même à la semaine, grâce à un système qui évite l'échange de clés et l'établissement d'un contrat.

Chez nous, ce sont pour l'instant quinze voitures qui sont accessibles via ce système à Bègles et Bordeaux, et plus d'une trentaine de conducteurs qui en profitent déjà.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <http://www.koolicar.com>, ou contacter Mathieu Dubernard à l'adresse mathieu.dubernard@koolicar.com ou au 06 33 40 50 39.

La voie verte Hostens – La Brède

Cette voie verte de 27 km, ouverte d'abord en août 2012 sur 18 km, relie maintenant Hostens à la voie verte Mios-Bazas, à la Brède, au sud de Bordeaux. C'est une voie magnifique, de bonne qualité, qui traverse la forêt de pins et plusieurs zones naturelles protégées. Elle permet de belles balades à partir du domaine départemental d'Hostens. Encore méconnue, elle mérite d'être découverte. N'hésitez pas à aller y prendre un grand bol d'air.

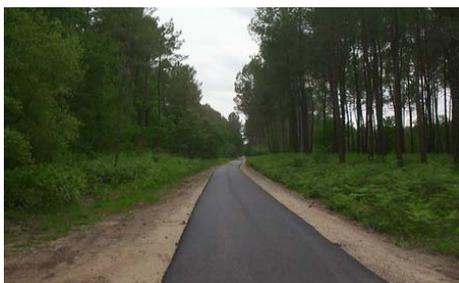


Photo <http://railgascogne.canalblog.com>

AIR roller

On continue la visite des locaux du PUMA (pôle urbain des mobilités actives) en allant saluer nos voisins à rollers



L'association AIR a été créée en 1999 par un petit groupe de passionnés. Elle a d'abord été connue pour l'organisation de randonnées urbaines, gratuites et ouvertes à tous, le premier dimanche et le dernier vendredi de chaque mois. Elle s'est vite forgée une bonne réputation dans l'agglomération grâce au sérieux et à la sécurité de son encadrement.

AIR Roller aujourd'hui, c'est plus de 15 cours de roller hebdomadaires, ouverts dès 4 ans et jusqu'aux seniors. De l'école de patinage urbain à la randonnée en passant par le roller hockey, le street et le roller freestyle, c'est un large éventail de pratiques proposées en loisir ou en compétition.

Désireuse de mettre le roller à la portée de tous, AIR

Roller accueille près de 300 membres, des débutants jusqu'aux compétiteurs titrés (le club compte un double champion du monde de roller freestyle parmi ses licenciés). À noter également un rendez-vous inédit, « Roller en famille », cours ouvert aux parents accompagnés de leurs enfants... ou l'inverse !

Le club bénéficie du label de la Fédération française de roller sports, qui reconnaît les 30 plus grands acteurs français pour le développement de ce sport, et de l'agrément Jeunesse et sports. Il compte dans ses rangs plus de 20 moniteurs d'État et fédéraux diplômés.

Parce que le roller est un sport, mais aussi un mode de transport, AIR revêt également la casquette d'association d'usagers. L'association collabore avec les collectivités locales (Mairies et CUB principalement) sur les projets d'aménagement, les questions de déplacement, et représente les intérêts des patineurs.

En 2008, elle a fondé, avec Vélo-Cité et Autocomm, le Pôle urbain des mobilités alternatives (PUMA). Ce regroupement d'associations permet de mutualiser nos moyens et nos locaux, mais aussi de faire émerger des propositions concertées entre les différents types d'usagers. Enfin, et surtout, AIR est composée d'un salarié et d'une équipe de bénévoles réunis autour du même objectif : faire vivre et partager au plus grand nombre leur passion.

<http://www.airoller.fr/cms/>

■ Loïc Cousin

Mais que fait le CA ?

Février

- **05** Préparation de la journée Développement durable à Charles-Perrens
Remise en selle
- **06** Conseil d'administration
Préparation de la journée « Le sport et l'enfant » avec la maison du Tauzin et le CHU
- **11** Rencontre avec le commissaire enquêteur au Haillan
Réunion sur le projet de passerelle rocade A630 au Lac avec la DREAL, la DIRA, la CUB et les mairies de Bordeaux et de Bruges (p.8)
- **12** Manifestation à Cenon pour la prise en compte des cyclistes lors des chantiers
- **13** Sortie du bulletin
- **15** Remise en selle
- **17** Réunion de la commission mobilité pour Alternatiba
- **24** Réunion de bureau
Conseil d'administration de la MNE (Maison de la nature et de l'environnement)
- **26** Réunion avec les services techniques de Bordeaux (p.8)
- **27** Réunion avec les services CUB sur les aménagements de la zone aéroportuaire et la déviation de Dassault vers Martignas
- **28** Réunion CUB / Bordeaux pour la piste des quais vers le pont Chaban-Delmas (p.9)
Participation au ciné-débat cycliste chez Récup'R

Mars

- **05** Réunion « Code de la rue » à la Mairie de Bordeaux
- **06** Conseil d'administration
Réunion « Le sport et l'enfant »
- **07** Forum de la vie associative au Conseil général
- **13** Spot FR3 pour la campagne « Respectez les cyclistes »
Préparation de la Fête du printemps au Haillan
- **15** Remise en selle
- **18** Réunion de la commission mobilité pour Alternatiba
- **19** Réunion technique à la CUB
- **20** Journée Développement durable pour les salariés de Ch.-Perrens
- **22** Assemblée générale de l'AF3V à Paris
- **25** Réunion « plateforme de la mobilité » avec Voiture and Co
Conseil d'administration de la MNE
- **27** Assemblée générale du PUMA

Avril

- **01** Rencontre d'un groupe d'étudiants de l'École de commerce européenne sur le stationnement innovant

Pessac : un potentiel à développer

Voilà une commune dont on ne parle pas assez souvent dans notre bulletin. Pourtant, des aménagements sont en projet. Ils sont liés d'une part à l'extension de la ligne B du tram jusqu'à l'Alouette (2015) puis Macédo (2017), et d'autre part au réaménagement de l'avenue Jean-Jaurès



Bel abri à Bersol... mais avec quatre redoutables plie-roues !

Concernant le prolongement de la ligne B, si des bandes cyclables sont bien prévues tout le long du parcours, l'intermodalité n'est pas pensée au niveau où elle devrait l'être. Par exemple, une cage à vélos fermée serait prévue à la gare d'Alouette-France mais on n'en connaît pas la capacité. De même, l'accès aux nouveaux quais plus près du pont sera-t-il possible en utilisant les ascenseurs ou bien uniquement par la création de nouvelles rampes d'accès ? Question aussi pour la station VCub actuelle qu'il faudrait agrandir. Pour le stationnement, il serait bon d'anticiper sur une demande accrue liée au développement de la

plate-forme, avec l'installation de nouvelles entreprises et centres de recherche (CHU) sur la zone Bois de St Médard, Haut-Lévêque et Xavier Arnoz. Le parking relais devrait lui aussi comporter des places sécurisées pour les vélos. Enfin, il faudra également prévoir un stationnement suffisant au terminus de l'Alouette.

Quant à l'avenue Jean-Jaurès, après consultation des associations de quartier et des riverains, il a été décidé d'installer des bandes cyclables pour maintenir des places de stationnement pour les automobilistes et un trottoir d'une largeur convenable, et permettre éventuellement la plantation d'arbres.

Si ces réalisations sont tout à fait nécessaires, il y en a d'autres qui seraient aussi utiles et mêmes prioritaires. Par exemple l'aménagement de la zone industrielle et commerciale de Magellan, Bersol 1 et 2, très accidentogène pour les cyclistes qui n'y disposent d'aucun itinéraire sécurisé. Pourtant, il y a de plus en plus de salariés qui souhaitent se déplacer à vélo et y sont même parfois encouragés par leur employeur, financièrement ou matériellement (par exemple par l'installation de garages à vélos, comme dans les trois nou-

veaux immeubles tertiaires du groupe Lazard). On peut certes apprécier le très esthétique local à vélos en bois sur le parking de l'hypermarché ; mais il se trouve au cœur d'une zone où le cycliste est souvent en danger, faute d'aménagements. Par exemple, le franchissement de la rocade par le pont de Saige est une épreuve, étant donné sa largeur et l'intense trafic aux heures de pointe. C'est pourtant un point d'entrée essentiel de la zone commerciale, depuis les quartiers du Pontet, de Saige et du campus.

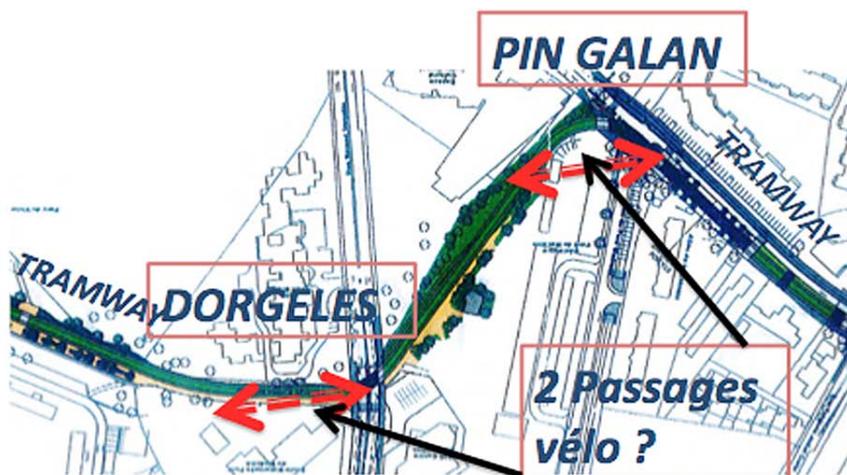
Et puis il y a toujours ce projet de Maison du vélo à Pessac-centre que nous soutenons, et auquel nous sommes prêts à nous associer, comme d'ailleurs à l'ensemble de la réflexion sur la place du vélo dans la commune.

■ Pascal Derache

Mérignac continuité cyclable avenue Montesquieu



Mérignac : des nouvelles rassurantes



Nous nous félicitons des liens constructifs qu'entretient Vélo-Cité avec la mairie et ses services techniques : nous venons (peut-être) d'obtenir des passages vélos le long de la future ligne de tramway, passages qui n'étaient pas prévus à l'origine.

À la fin de l'année dernière, nous étions inquiets que les vélos n'aient pas pris plus de place autour du futur tramway. Nous avons fait état de notre incompréhension. Il semble que nous ayons été entendus, car aux dernières nouvelles, l'élargissement du passage tramway entre les avenues

Delattre de Tassigny et Dorgelès est étudié pour permettre le passage des vélos, tout comme entre Dorgelès et Utrillo.

Nous sommes également satisfaits de voir arriver des bandes cyclables sur l'avenue de la Marne, de Mondésir vers Bourran.

Vers le pont Kennedy, les aménagements de vélos vont se développer. Nous sommes invités à en voir les détails sur les plans. Bref, la politique vélo semble aller dans le bon sens en ce moment.

■ Max Clogenson

C'était une de nos demandes concernant Mérignac : assurer la continuité des bandes cyclables de l'avenue Montesquieu, qui était interrompue sur quelques centaines de mètres dans les deux sens aux alentours du centre commercial Montesquieu.

Eh bien voilà, c'est fait. La chaussée a même été refaite (ce qui n'était pas un luxe, en particulier pour les bas-côtés qui nous sont dévolus). L'espace a été libéré grâce à la suppression des files de tourne-à-gauche. Les sas à vélos vont probablement éclore avec le printemps.

Reste maintenant à faire la même chose sur deux portions de la rue Pasteur à Bordeaux-Caudéran, où les cyclistes jouent les ralentisseurs humains. À ce moment-là, la continuité cyclable sera assurée du centre de Mérignac jusqu'au boulevard du président Wilson.

■ Alain Guérineaud

À vélo, de la barrière du Médoc au Taillan-Médoc

Un ami cycliste m'avait parlé d'aménagements réalisés entre Eysines et Le Taillan. J'ai donc pris mon vélo pour aller voir cela de près

Point de départ : la barrière du Médoc. Quand on arrive à cette barrière par la rue Croix-de-Seguey, on peut se placer sur la voie des bus, au centre des deux voies de circulation. Un feu y est réservé aux vélos. Là, il vaut mieux éviter de continuer tout droit sur l'avenue de la Libération, et préférer un « itinéraire malin » par la rue Laharpe, parallèle à l'avenue de la Libération, qui conduit par des rues peu fréquentées jusqu'au parc de la Chêneiraie. Dommage qu'aucun panneau, côté Bordeaux, n'indique son existence. En revanche, une fois engagé dans la rue Laharpe, il suffit de suivre les panneaux. Une voie verte traverse le parc de la Chêneiraie : un instant de plaisir ! Elle permet de revenir sur l'avenue de la Libération, au rond-point des Écus.

Là, les choses sérieuses reprennent : entre ce rond-point et le suivant, une centaine de mètres plus loin, il n'y a pas de bande cyclable et la circulation est souvent dense. Arrivé au passage sous la voie ferrée du Médoc, là où l'avenue de la Libération devient Route du Médoc, une piste cyclable unidirectionnelle a été aménagée sur le trottoir et assure une traversée de la zone commerciale en toute sérénité. Cela dure un certain temps, mais soudain la piste s'arrête sur un large trottoir en terre battue. Que faire ? J'ai préféré continuer sur ce trottoir jusqu'à la bande cyclable qui suit le carrefour de l'hippodrome. Cette bande va jusqu'au pont sur la rocade. Sur le pont, rien si ce n'est des logos verts bien trop petits peints sur la chaussée. Après le pont, la bande réapparaît tout au long de la traversée du Vigean. À la sortie de l'agglomération, sérieuse difficulté : la traversée du carrefour avec une voie très circulante partant sur la droite en direction de Blanquefort. Il n'y a aucun marquage au sol pour rappeler aux conducteurs des voitures et des camions que les vélos ont aussi leur place (photo 1). Le carrefour franchi, je reprends ma route en direction du Taillan sur la bande heureusement réapparue. Après une descente, une grande ligne droite longe la plaine maraîchère d'Eysines. Tout va bien, à l'exception des obstacles habituels : des fourgonnettes garées sur la bande au droit d'un chantier et, plus loin, un panneau annonçant sans préavis la fin de la piste cyclable... qui reprend un peu plus loin (photo 2). Du grand classique !

Enfin, en approchant du grand carrefour des routes du Médoc et de Lacanau, la bonne surprise : une piste vient d'être aménagée. Elle permet de passer les ronds-points et ce grand carrefour routier sans encombre. Cette piste se poursuit en direction du Taillan, sous forme d'une bande séparée de la chaussée par un petit rebord. Je roule le long de cette Route du Médoc si fréquentée par les voitures et les poids-lourds, avec un réel sentiment de sécurité (photos 3 et 4). Cette bande rejoint celle qui traverse Le Taillan. Mon parcours s'arrête là. Pour le retour, j'ai quand même préféré les sentiers en terre des bords de Jalles.

En conclusion

Cet aménagement est une bonne nouvelle. Il rend accessible aux cyclistes un coin qui ne l'était guère car les véhicules y sont nombreux et roulent vite. C'est très bien. Mais quel dommage que cet effort soit comme souvent un peu gâché par les points noirs rencontrés sur ce trajet ! Le plus râlant, c'est

l'impression que leur suppression ne demanderait qu'un investissement technique et financier limité à côté de ce qui est déjà réalisé. Ces points noirs, qui sont déjà agaçants pour le cycliste expérimenté, constituent de vrais obstacles pour le cycliste néophyte, bien propres à le décourager.

■ Georges Chounet



Sans préavis : fin de piste cyclable



À l'approche d'un carrefour dangereux, plus de bande cyclable !



Une piste entre Eysines et Le Taillan...



Avec même un petit rebord de protection

Encore un sigle qui ne va pas nous faire tomber en pâmoison, bien qu'il cache sous sa délicate poésie technocratique des mesures nous ne pouvons qu'applaudir. Il s'agit donc, vous l'aviez deviné, du Plan d'actions pour les mobilités actives. En voici les grandes li

Tout d'abord, ceux parmi vous qui voudraient voir l'ensemble de ce plan peuvent le télécharger à l'adresse http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=37774. Pour les autres, voici des extraits. Attention, il y a des phrases qu'il faut lire plusieurs fois avant d'en deviner le sens (et d'autres où la rédaction a flanché, après avoir retenu qu'un projet phare était d'aboutir à la définition du trottoir). Blague à part, il n'est pas inintéressant de voir ce qui se passe en amont de tout changement, même modeste, dans la réglementation. C'est parti !

Axe 1 : Développer l'intermodalité transports collectifs / modes actifs

D'ici fin 2014, permettre les réservations en ligne sur le site « voyages-sncf.com » de places pour les vélos dans tous les trains à réservation obligatoire acceptant les vélos. Améliorer la communication SNCF sur le vélo et la lisibilité des possibilités train+vélo.

Dans le cadre de la préparation de la prochaine convention d'exploitation des TET avec la SNCF¹, l'État fera étudier les impacts de la possibilité d'embarquer systématiquement les vélos sur toutes les lignes TET, et à défaut, de la généralisation à au moins deux trains par sens et par jour. En lien avec l'agence française de l'information multimodale et de la billettique (AFIMB), agir sur les leviers d'information incitant à la pratique de la marche et du vélo. Le schéma régional de l'intermodalité prévu par la loi MAPAM² pourra prévoir des dispositions relatives à l'information des usagers sur l'ensemble des modes de transport, comme par exemple :

- la disponibilité des données concernant le vélo en libre service,
- la constitution de bases de données décrivant les voies piétonnes et cyclables,
- l'intégration du mode « marche et vélo » dans les calculateurs d'itinéraires existants.

Dans le cadre des schémas régionaux de l'intermodalité, réaliser un diagnostic des conditions de stationnement, d'accès et de cheminement des piétons et des cyclistes dans les gares et leurs alentours (jalonnements...).

Fixer pour chaque gare des objectifs de création de places de stationnement sécurisé pour les vélos à l'horizon 2020 calculés en fonction de la fréquentation. Faire en sorte qu'au niveau local il y ait coordination entre les représentants du domaine ferroviaire et des collectivités territoriales, de façon à assurer une continuité de la signalétique urbaine jusqu'aux quais.

Axe 2 : Partager l'espace public et sécuriser les modes actifs

Améliorer le respect des cheminements piétons

et des voies réservées pour les cyclistes en :

- aggravant le niveau des sanctions pour infraction à l'occupation des cheminements piétons ou des voies réservées aux cyclistes³,
- réintroduisant l'interdiction de l'arrêt ou du stationnement à 5 mètres en amont du passage piéton (hors places aménagées) afin de créer les conditions d'une meilleure co-visibilité,
- en imposant aux collectivités qu'à l'occasion de toute réfection de voirie aucune place « voiture » ne puisse être aménagée dans ces 5 mètres – tout en gardant la possibilité d'aménager un espace de stationnement deux-roues qui ne présente pas cet inconvénient.

Favoriser l'extension des zones de circulation apaisée (ZCA) :

- modifier le code de la route afin d'indiquer qu'en agglomération, les autorités de police fixent la limite de vitesse des véhicules à 50, 30, 20 km/h ou à l'allure du pas en cohérence avec les configurations et les usages des voies ;
- généraliser le double sens cyclable dans les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h ;
- modifier la partie relative à la signalisation horizontale de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR) afin de rendre possible la signalisation par marquage au sol sur toute la largeur de la chaussée dans les zones 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes tout en prenant en compte, dans la réglementation, les pratiques des collectivités.

Améliorer la sécurité des cyclistes (et des autres usagers) par un meilleur positionnement des véhicules sur la chaussée :

- sur les rues où la vitesse est limitée à 50km/h, permettre aux cyclistes circulant près du bord droit de la chaussée de prendre en compte les risques liés aux obstacles ou événement latéraux (stationnement motorisé, poteaux, potelets, mats d'éclairages, mobilier urbain, murets, etc.) ;
- donner une assise réglementaire à l'usage, par le gestionnaire des voies, du pictogramme vélo (éventuellement complété par des flèches ou des chevrons) pour signaler une trajectoire souhaitable ailleurs que sur le bord droit (dérogeant ainsi à l'obligation de circuler sur le bord droit de la chaussée) ;
- permettre le chevauchement d'une ligne continue pour le dépassement d'un cycliste si la visibilité le permet.

Élargir la boîte à outils réglementaires à disposition des collectivités locales pour améliorer la sécurité et le confort des modes actifs :

- faire entrer dans la réglementation le concept de « chaussée à voie centrale banalisée » en milieu urbain⁴ ;

- ouvrir, dans la réglementation de la signalisation, la possibilité de réaliser des sas vélo sans bande amorce lorsque les caractéristiques techniques de la voirie ne permettent pas d'en matérialiser une ;
- donner la possibilité aux maires et présidents d'EPCI⁵ d'étendre le régime du cédez-le-passage au feu rouge pour les cyclistes, notamment aux feux positionnés hors intersection (feu piéton par exemple), mais également pour d'autres mouvements en intersection sans conflit avec d'autres flux de véhicules.



Un chaucidou, ou chaussée à voie centrale banalisée

En tenant compte du calendrier du projet de loi « adaptation de la société au vieillissement », définir les conditions de circulation des engins de déplacement personnel (rollers, trottinettes, fauteuils électriques, gyropodes, etc.) et de partage des espaces publics entre piétons, cycles et autres utilisateurs et, dans ce cadre, proposer une définition du trottoir.

Mettre en œuvre les propositions de l'étude du CETE Normandie (2010) relatives à la cohabitation cyclistes/véhicules lourds :

- former les conducteurs de poids-lourds au niveau du permis ou de la formation continue,
- former les enfants dans leur continuum éducatif,
- recenser les dispositifs d'alerte des conducteurs PL et étudier les possibilités de les rendre obligatoires à la construction.

Axe 3 : Valoriser les enjeux économiques liés à la pratique du vélo

Expérimenter en 2014 l'indemnité kilométrique vélo auprès d'entreprises volontaires sur la base des préconisations de l'étude réalisée par la CIDUV afin de vérifier, avec la collaboration de l'ADEME, la réalité de son effet incitatif et d'examiner la dynamique que sa mise en place produirait, en particulier en termes de substitution entre les différents modes.

Mettre en place un groupe de travail sur les perspectives de structuration des filières locales ou nationales de réemploi des vélos.

Stationnement des vélos à la future gare Saint-Jean/Belcier

en faveur du vélo (et de la marche à pied) que gnes

Axe 4 : Prendre en compte les politiques de mobilité active dans l'urbanisme, le logement et notamment le logement social

Publier l'arrêté concernant l'obligation de mettre en place, à partir du 1er janvier 2015, des parcs de stationnement pour les vélos dans les immeubles à destination principale de bureau bénéficiant de places de stationnement auto. Permettre que les espaces de stationnement des vélos prévus par le décret du 25 juillet 2011 soient réalisables sous abri clos et sécurisé sur la parcelle lorsque aucun équipement commun intérieur n'est disponible.

Axe 5 : Développer les itinéraires de loisir et le tourisme à vélo

Prendre en compte dans l'élaboration des CPER (contrats de projet État-région) les demandes de financements liées aux aménagements des modes actifs dans le droit fil de la circulaire du Premier ministre relative au volet « mobilité multimodale » des contrats de plan État-région 2014/2020.

Promouvoir le tourisme à vélo qui conjugue développement économique, écomobilité, valorisation du patrimoine et aménagement du territoire dans le cadre des travaux des assises du tourisme 2013-2014 (participation de la CIDUV au groupe de travail « diversification de l'offre touristique ».)

Axe 6 : Faire découvrir les bienfaits de la marche et du vélo

Aider au développement de l'apprentissage du vélo :

- poursuivre le travail de l'instance de coordination chargée d'assurer le développement de la professionnalisation des éducateurs et faciliter l'apprentissage du vélo à l'école et dans les centres de loisirs en lien avec l'Éducation nationale et les collectivités locales ;
- introduire dans la loi de programmation sur la transition énergétique l'obligation de mettre en place une vélo-école dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

■ Alain Guérineaud

1 Vous avez bien lu, il ne s'agit pas des TER mais des TET, trains d'équilibre du territoire : des lignes nationales importantes hors TGV

2 Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

3 Encore faudrait-ils qu'elles fussent appliquées

4 C'est le chaudiou !
cf. <http://velobuc.free.fr/kernfahrbahn.html>

5 Établissements publics de coopération intercommunale

Nous avons déjà signalé ce problème dans le bulletin de février, suite à des informations selon lesquelles le nombre de places réservées aux vélos ne serait pas à la hauteur des ambitions du plan vélo de la CUB

LE PÔLE VÉLO de la Gare Saint-Jean

LE PARC DE STATIONNEMENT POUR VÉLOS

200 places sous surveillance vidéo
+ 1 poste de gonflage en libre-service
➤ Disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

COMMENT Y ACCÉDER ?

- S'abonner à VCub pour 1 mois ou 1 an dans un espace Tbc sur www.vcub.fr ou appeler AlloVCub au 09 69 39 03 03
- Poser la carte Tbc ou Modalis sur le lecteur
 - Voyant vert : carte reconnue
 - Voyant rouge : carte non reconnue
 - Appeler AlloVCub au 09 69 39 03 03
 - En cas d'urgences de nuit : 06 17 94 41 99

ACCÈS ILLIMITÉ AU PARC DE STATIONNEMENT ET À VCUB

Tarifs	1 mois	1 an
➤ Pour tous	7€ + 50¢	25€ + 50¢
➤ Pour les abonnés Tbc/Modalis mensuels	4€ + 50¢	23€ + 50¢
➤ Pour les abonnés Tbc/Modalis annuels	4€ + 50¢	15€ + 50¢

ICI, LES AMBASSADEURS DU VÉLO

Du mois d'OCTOBRE au mois de JUIN, les volontaires d'UNIS-CITÉ vous accueillent et vous accompagnent dans la PRISE EN MAIN du VÉLO dans vos trajets quotidiens !

PRÊTS DE VÉLO
BONNE HUMEUR
SÉCURITÉ
CONSEILS DE RÉPARATION

ILS VOUS ATTENDENT TOUS LES LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9H À 17H!

TEL : 05 49 47 40 40
MAIL : AMBASSADEURSDUVELO-SAINTEJEAN@CUB-BELCIER.COM
FACEBOOK : AMBASSADEURS DU VÉLO

En réponse au courrier que nous lui avons adressé à ce sujet, le président de l'assemblée communautaire n'a fait que confirmer le nombre d'arceaux prévus, et par la même occasion nos craintes. Alors que la SNCF prévoit le passage de 18 millions de voyageurs dès 2017, voire 20 millions par la suite au lieu des 11 millions actuels, dans un environnement urbain totalement redéfini (projet Euratlantique), ce sont les parkings à voitures qui seront privilégiés, avec la construction côté Belcier du P2 et du P3 qui pourront accueillir 1600 véhicules (soit 1000 places supplémentaires).

Comparons. On compte actuellement 282 places de stationnement pour les vélos, dont 200 sécurisées et payantes au Pôle vélo (dont l'accès est réservé aux détenteurs d'un abonnement VCub, TBC ou Modalis). Le projet de réaménagement de la gare ne prévoit que 520 places de stationnement pour les vélos : 370 places sécurisées dans la vélostation qui sera créée au débouché du souterrain de Belcier, et 150 places sécurisées au rez-de-chaussée du nouveau P2. Même si on y ajoute les 220 places en libre accès sur le parvis du nouveau bâtiment, promises par l'EPA Euratlantique, nous sommes encore loin de notre souhait d'avoir une place de vélo pour chaque place de voiture créée. Le chiffre symbolique des 1000 places de stationnement pour les vélos nous semble être un objectif réalisable.

Nous avons donc décidé d'envoyer un courrier à l'ensemble des partenaires concernés (Gares et Connexions, Région, CUB, Mairie, EPA Euratlantique...) pour leur demander de bien vouloir reconsidérer les possibilités de stationnement des vélos. Notre argumentation s'appuie à la fois sur les objectifs d'une part modale de 15 % pour le vélo préconi-

sée par le plan vélo de la CUB, mais également sur les recommandations du PAMA (plan d'actions pour les mobilités actives, cf. article ci-contre) présenté récemment par le gouvernement.

Permettre aux usagers de garer de manière sécurisée leur vélo nous semble être le meilleur moyen de favoriser l'intermodalité entre le vélo et le train. Comme le préconise également le PAMA, la réunion d'un groupe de travail chargé de définir les objectifs et d'identifier les moyens à mettre en œuvre est bien entendu une étape à laquelle nous souhaitons participer.



■ Pascal Derache

Passerelle du Lac

Le 11 février, rendez-vous était fixé à Bordeaux-Lac près du pont de la rocade qui traverse le lac (tout à côté du boulevard Chaban-Delmas, à proximité de la base de canoë-kayak). Il s'agissait d'un premier examen en prévision de la mise à deux fois trois voies de la rocade entre les échangeurs 4 et 10 (début des travaux en 2017). Étaient représentés la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), ainsi que la DIR (Direction interdépartementales des routes), les services techniques de la CUB, de Bordeaux et de Bruges, et bien entendu Vélo-Cité.

Aujourd'hui

Les cyclistes traversent le lac sur une piste cyclable bidirectionnelle située sur le tablier du pont de la rocade. La traversée des piétons se fait sur une passerelle située sous l'encorbellement. Cette piste sur le pont n'est pas rien : elle est indispensable aux liaisons entre le pont d'Aquitaine et Eysines, Bruges et même Blanquefort, à l'accès au Lac de Bordeaux et à ses installations, au raccordement avec l'itinéraire Bordeaux-Lacanau... Le trafic vélos est urbain, mais aussi d'agrément local et touristique. Les traversées piétonnes intéressent de nombreux promeneurs, joggeurs et pêcheurs (on a là un spot de pêche bien connu des amateurs). Les représentants de Bruges et Bordeaux n'ont pas manqué de souligner que le site est aussi entré dans des enjeux importants d'urbanisme avec une mutation en cours : ce sont 10 000 à 15 000 personnes supplémentaires qui vivront autour du Lac d'ici dix ans.

Demain

Lors de la mise à deux fois trois voies, les cyclistes seront définitivement délogés de l'ouvrage routier. Pour la suite, on s'oriente vers une passerelle piétons/cyclistes indépendante. Dont acte, très bien a priori. Mais il y a un mais... et Vélo-Cité a donné son accord de principe avec un gros bémol : nous ne voulons pas pour ce nouvel ouvrage des 3 mètres de largeur qu'on va nous proposer, mais bien de 4 mètres. Et nous avons de bons arguments. À commencer par la situation actuelle, qui propose d'une part une passerelle piétons de bonne largeur et d'autre part une piste bidirectionnelle. Il n'y a aucune raison que piétons et cyclistes paient l'élargissement de la rocade par un aménagement d'une largeur insuffisante qui conduirait à des conflits piétons/cyclistes/pêcheurs. Vélo-Cité n'aime pas du tout les aménagements de type « voie verte sous-dimensionnée ». Que les automobiles voient leur situation améliorée est une chose. Que piétons et cyclistes le paient d'une situation dégradée serait un scandale.

Qui plus est, les auteurs de ses lignes doutent parfois que la mise à deux fois trois voies de la rocade améliore la situation automobile, en vertu d'un célèbre théorème : « un plus grand débit possible apporte plus d'autos et de camions, puis plus de bouchons ; plus de bouchons apportent plus de voies pour les autos et camions ; plus de voies autos et camions, plus d'autos et de camions, plus de bouchons, etc. ».



Le réseau cyclable au niveau du pont de la rocade sur le lac de Bordeaux

Suivi des aménagements

Le 26 février, nous avons rencontré les services techniques de la mairie et une représentation des services de la CUB

Nous avons d'abord fait le point sur les « cyclo-fiches » en cours. L'occasion de vous rappeler, chers lecteurs, que chacune de nos cyclofiches est étudiée et reçoit une réponse, en général positive. Vous pouvez donc facilement et efficacement contribuer à l'amélioration du réseau cyclable en nous en envoyant. Le formulaire n'est pas compliqué et on vous aidera. Contactez-nous si vous avez des doléances ou des suggestions !

Tourne-à-droite et zone 30

Les services ont confirmé que les arrêts bordelais pour la deuxième phase d'installation de panneaux « cédez-le-passage cycliste au feu rouge » (tourne-à-droite) seraient pris fin mars. Le printemps devrait donc voir fleurir de nombreux carrefours fraîchement équipés. La rencontre a aussi permis de parler des zones 30. Les plans concernant un large secteur autour du Palais Gallien sont prêts depuis de longs mois (nous avons été consultés lors de leur conception), et on attend les arrêtés. La rue Huguerie sera enfin en double sens cyclable ! On attend aussi l'avancement de la concertation et les arrêtés sur les quartiers Benauges et Ornano-Mouneyra. On a rappelé que Bordeaux pourrait vraiment aller beaucoup plus vite pour passer tous ses quartiers en zone 30.

Côté Garonne

Le carrefour Latue (boulevard Daney – rue Lucien-Faure – boulevard Aliénor-d'Aquitaine) est méchamment affreux pour les cyclistes. Des travaux de signalisation qui leur rendront une petite place au niveau de l'auto-pont sont prévus pour avril. Nous avons rappelé nos souhaits concernant le réaménagement de la rue Lucien-Faure, à savoir une piste cyclable bidirectionnelle de chaque côté. En effet, il est prévu une chaussée avec deux fois deux voies, plus les équipements de transports collectifs, le tout rendant la traversée de la route très difficile. Nous craignons de n'être pas entendus, l'automobile règne encore et toujours ! Nous avons aussi appris que le marquage de la bande cyclable au niveau du trottoir nouvellement installée place Bir-Hakeim va être amélioré par la pose d'une résine colorée du type de celle de la rue Bonnac. Mais il s'agit d'un nouveau procédé et des vérifications de tenue sont en cours.

Rive droite

Pour finir, nous sommes revenus sur le cheminement cyclable rive droite entre le pont Chaban-Delmas et le pont de Pierre, dont la largeur est insuffisante pour permettre la cohabitation de nombreux cyclistes urbains, cyclistes en goguette, piétons et joggeurs. Manifestement il va nous falloir exercer une grosse pression si nous ne voulons pas attendre de très nombreux mois ou années...
 ■ Ludovic Fouché et Jean-François Perrin

Encore et toujours les hangars rive gauche

Suite à une nouvelle relance, Vélo-Cité a été invitée par la CUB et la ville de Bordeaux à une réunion de terrain à propos de la discontinuité cyclable au niveau des hangars 15 à 19 et de Cap Sciences, sur les quais rive gauche. Depuis l'ouverture du pont levant, la situation est de plus en plus tendue. Et c'est sans compter sur les futurs habitants des Bassins à flots ! En ce moment, deux tiers des ventes de logements ont lieu dans ce quartier, ce qui laisse présager une hausse du trafic vélo sur les quais. Sauf que là, on manque déjà de place. Et quand on y regarde de plus près, l'équilibre entre tous les modes de transport n'y est pas, car finalement les cyclistes n'ont aucun itinéraire confortable. Le passage devant les hangars est aussi difficilement praticable que la rue Sainte-Catherine : trop de piétons. Le passage derrière les hangars est devenu dangereux : trop de

sorties piétonnes s'y sont créées dernièrement. La contre-allée est en pavé, et n'est pas accessible en double sens. Le tramway est en site propre. Reste la chaussée principale : une voie dans le sens entrant, deux voies dans le sens sortant. Par là dessus vient le préalable municipal : pas question de faire des travaux lourds pour modifier un aménagement récent et onéreux, quand tant reste à faire ailleurs. Soit.

Au droit du hangar 15, nous avons mesuré la largeur disponible sur le trottoir : il serait possible de tracer une piste bidirectionnelle sans trop contraindre le cheminement des piétons. Mais au-delà, il ne semble pas y avoir beaucoup de solutions : créer une passerelle en encorbellement au-dessus de la Garonne en est une, non la moins onéreuse mais de loin la plus poétique. Supprimer l'une des deux voies du sens sortant sur la chaus-

sée pour la transformer en piste bidirectionnelle en est une autre, non la plus poétique mais de loin la moins onéreuse ! Vélo-Cité a fortement appuyé cette option auprès de la Ville et de la CUB. Ces dernières doivent en étudier la pertinence, voire la faisabilité, à grand renfort de sacro-saintes simulations de trafic... auto bien sûr ! Que donnerait d'ailleurs une simulation de trafic vélo à cet endroit avec les aménagements actuels, et 15 ou 20 000 nouveaux habitants aux Bassins à flots, 10 ou 15 000 nouveaux habitants à Brazza ? Du tout rouge et du pas bon du tout ! Hardi Bordeaux, gardons le cap et continuons la dynamique, en réduisant encore un peu l'espace de la voiture en ville, et supprimons cette deuxième voie le long des hangars !

■ Ludovic Fouché et Jean-François Perrin

Les affiches de la campagne « Ensemble partageons la rue » de la mairie de Bordeaux nous ont paru inintelligibles, amphigouriques quoi (là, la rédac' a regardé son dictionnaire). Mais peut-être nous trompons nous. En revanche le clip de la CUB « Trop près - angle mort » projeté dans les salles de cinéma nous a paru efficace. Mais peut-être nous trompons nous. Sommes pas très pros en matière de comm'.

BORDEAUX
Ma ville

VELO
Mais qu'est-ce que vous voulez dire piéton ?

PIETON

Ensemble partageons la rue

Karim Naar
21 ans, Créateur de la marque
Gavé Bordeaux
danseur de break dance

RFM 89.6

VELOPHONE

MILLE PATTES

bordeaux.fr

BORDEAUX

Le pouvoir de la pédale

C'est le titre du livre que vient de publier Olivier Razemon, connu pour son blog sur les transports, « L'interconnexion n'est plus assurée, chronique impatiente de la mobilité quotidienne » (<http://transports.blog.lemonde.fr/author/transports>). On trouve bien sûr sur le blog un extrait du livre, intitulé « Les sept clichés les plus tenaces sur le vélo » (<http://transports.blog.lemonde.fr/2014/03/26/les-sept-cliches-les-plus-tenaces-sur-le-velo>). Paraît-il que l'auteur présentera d'ici quelques temps son ouvrage chez Mollat à Bordeaux.



« Happy from Bordeaux », à vélo surtout !



Sur les réseaux sociaux, un « buzz » chasse l'autre. Adieu Serge le lama, kidnappé et trimbalé en tram, et bienvenue à l'énorme succès « Happy », une chanson au rythme entraînant chantée par Pharell Williams. La chanson ne serait rien sans le clip qui l'accompagne, dans lequel on voit chanter et danser des habitants de différents quartiers de Los Angeles.

En un temps record, ce clip a été repris et décliné à la gloire de centaines de villes (wearehappyfrom.com). De Tokyo à São Paulo, en passant par Tunis, dans près de 400 villes dans le monde entier, dont plus d'une dizaine en France, une multitude d'habitants s'illustrent en dansant dans des lieux emblématiques. Enfants, étudiants, personnes âgées, tout le monde y passe !

En regardant la version bordelaise réalisée par le collectif « We are from Bordeaux », j'ai été agréablement surpris, car le vélo y est omniprésent : vélociste (à vous de trouver lequel !), beaux vélos, portraits de cyclistes en tous genres, et même un cycliste acrobatique. Un vrai bonheur (so happy...) qui confirme l'évolution des mentalités à Bordeaux. C'est d'autant plus flagrant quand on regarde les clips d'autres villes françaises. Ce sont incontestablement de superbes cités, très bien filmées, mais le vélo n'y figure pas.

Alors un grand merci à ce collectif bordelais et aux nombreuses personnes ayant participé à cette joyeuse création artistique. Cela constitue pour moi un témoignage fort : le vélo améliore la qualité de vie en ville, et les bordelais ne manquent pas de l'exprimer.

Happy Bordeaux ! Heureux d'être un cycliste bordelais, et fier de l'être !

www.youtube.com/watch?v=lmhKU7beQKQ

■ Didier Fenéron

Vélo-Cité est sur Facebook !

Rendez-nous visite à l'adresse

<https://www.facebook.com/pages/V%C3%A9lo-Cité%20-%20CUB/218331878359012?ref=hl>

Photos <http://transports.blog.lemonde.fr/>



Tu préfères la pluie ou la pollution ?



On peut payer pour avoir une particule. Ainsi, mon nom est Rustine de la Biclette, ça en jette, hein ? On peut aussi dépenser ses sous dans les épiceries fines pour réjouir ses délicates papilles. Je n'aime que ce qui est fin moââ ! Cela tombe à point, vu que désormais, gratuitement, on peut faire coup double. On a tous accès à la particule et à la finesse. Et cela, ad libitum. Grâce aux gentilles bagnoles, grâce aux merveilleux chauffages au bois & co (c'est si tant écolo, si économique, tu peux même y brûler ta belle-mère), les rigolotes particules fines s'invitent de plus en plus souvent dans nos bronches. Dieu merci, elles sont silencieuses et indolores... du moins dans un premier temps.

Quand il pleut, on râle. Quand il fait beau, on est bêtement contents. Bêtement dis-je, car aussitôt on nous annonce un pic de pollution, à Bordeaux et partout. Même La Rochelle, ville maritime s'il en est, a droit à son pic de pollution (on a tous le droit !). Bien sûr, l'alerte c'est juste pour info, because rien ne change ou quasi dans les modes de déplacement. Au contraire même, le peuple anémié, aux mœurs de chenilles processionnaires, se précipite à la plage, en Koyota bien sûr, pour aller profiter à la queue leu leu de l'air pollué et repollué. Ce qui est marrant, c'est qu'on invite petiots et vieux à vivre un max en apnée ; en plus tout le monde doit éviter les activités physiques (*No sport*, obésons tous ensemble). Le vertueux vélo se voit disqualifié, faut donc mobiler dans sa caisse et voilà le cercle aussi vicié que notre air. Reste le surf assis sur la toile, *por ejemplo* sur <http://www.planetoscope.com/mortalite/1471-deces-dus-aux-particules-fines-en-france.html>.

Comme le rêve de nos élus, c'est un million d'habitants pour Bordeaux-métropole, on pourra bientôt chanter : « Big Brother is watching you / Les particules fines are fucking you ». Vulgaire, la forme ? Et le fond ? On le touche bientôt, si ça peut ne pas te rassurer.

Je préfère prendre un chemin de traverse et tirer ma révérence à la pollution imposée. En attendant, sur mon vélo, *I'm singing* à donf *in the rain*. Car c'est nouveau, j'adoore la pluie.

■ MaRiE SzToR

(Toute reproduction, même partielle, interdite sur la toile. Hors la toile, contacter l'auteur, por favor)

marysia.sz&sfr.fr (remplacer & par @)

MOTS CROISÉS

Grille n° 54 par Anne Dicky

HORIZONTALEMENT

I. Inopportune. **II.** Agité. — Bulbes. **III.** Sur tige. — Saut modérément périlleux. **IV.** Lapida sans ordre. — Vieille capitale. **V.** Fabriquée. — Personnel. — Ville engloutie. **VI.** Courbure gracieuse. — Ancien RSA. **VII.** Claquerait. **VIII.** Enzyme. — Très mal triés. **IX.** Ce qu'il y a de mieux. — Poète chinois (deux mots). **X.** Vénérai de droite à gauche. — Généreux. **XI.** Préfixe salace. — Mal assouvie. **XII.** Tout juste élue. **XIII.** Vieil IMEI (sigle). — Hérétique. — En Mésopotamie. **XIV.** Intellectuellement. **XV.** Annoncée à distance.

VERTICALEMENT

1. Forcément. **2.** Ancêtre du Pacte de responsabilité (sigle). — Méditerranéen. — Fin de Robinson. **3.** Tel l'espace qui nous entoure. **4.** Abréviation postale. — Lettres d'anabaptiste. — Règle. **5.** Tiendras sur tes gardes. — Prénom étranger. **6.** Sensuelle. — Que soi, mais n'importe comment. **7.** Lointain séjour. — Fin mars. — À broser de bas en haut. **8.** Pour chiens. — Roi de Juda. — Article étranger. **9.** Bouffée. — Le parti de Venner (sigle). — Usa. **10.** Ascagne, autrement dit. — Ruiner. **11.** Défait à Sothi (deux mots). **12.** Tout le contraire du commerce électronique (deux mots).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II													
III													
IV													
V													
VI													
VII													
VIII													
IX													
X													
XI													
XII													
XIII													
XIV													
XV													

Solution du n° 53

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	A	N	T	I	M	A	T	I	E	R	E
II	N	I	R		A	F	R	O	S		N
III	A	D	O	R	N	A	Y		O	E	F
IV	B		T	O	U	R	M	E	N	T	A
V	O	M	T	C	E		E	P		O	N
VI	L	E	I		L	A	S	S	A	N	T
VII	I	N	N	O	V	A	T	I	O	N	S
VIII	S	O	E		A	R	R	E	T	E	R
IX	A	R	T		L	E	I	D	R		O
X	N	A	T	A	L		E	S	S	A	I
XI	T	H	E	S	S	A	L	I	E	N	S

Sommaire du n° 122

1	Éditorial
2,3	Rendez-vous. Actualité. C'est passé.
4,5	Communes
6,7	Aménagements
8,9	Bordeaux
10	Brèves
11	Roue libre. Mots croisés

Étiquettes, mode d'emploi

Si votre adresse est incorrecte, changée ou en passe de l'être, merci de nous le faire savoir... Vous ne voudriez pas que votre gentil facteur se déplace pour rien!

Expéditeur : Association Vélo-Cité
16 rue Ausone 33000 BORDEAUX
05 56 81 63 89

ISSN : 1954 - 9032

ÉTIQUETTE

Le numéro 122 a été tiré à 700 exemplaires
(+ 700 diffusés par mail).

Prenons notre sort en mains, il suffit d'un téléphone ou d'un mail

Un trou dans la chaussée, une piste envahie par un arbuste, un feu pour cyclistes qui ne fonctionne pas, des débris de verre : il faut désormais contacter le CGEP (centre de gestion de l'espace public) concerné. Voici les numéros de téléphone. Les « DT » sont des directions territoriales.

Soyez très précis (nom de la rue, numéro de la maison la plus proche, repère particulier à proximité). Soyez courtois : la personne à laquelle vous vous adressez n'est pas responsable du problème ; et quand il est résolu, n'oubliez pas de dire merci. Pensez à nous signaler votre appel (bordeaux@fubicy.org), ça ne peut pas faire de mal.

État des chaussées et pistes

CGEP Rive Droite, DT1 : **05 57 80 79 00** (Ambarès, Ambès, Carbon-Blanc, St Louis de Montferland, St Vincent de Paul)

CGEP Rive Droite, DT2 : **05 56 40 64 00** (Artigues, Bouliac, Floirac, Lormont, Cenon)

CGEP Sud, DT3 : **05 56 87 75 50** (Bègles, Talence, Villenave d'Ornon)

CGEP Sud, DT4 : **05 56 07 74 00** (Gradignan, Pessac)

CGEP Ouest, DT5 : **05 57 92 79 50** (Mérignac, Le Haillan)

CGEP Ouest, DT6 : **05 56 70 69 50** (Eysines, Le Taillan, St Aubin de Médoc, St Médard en Jalle)

CGEP Ouest, DT7 : **05 57 93 60 00** (Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, Parempuyre)

CGEP Bordeaux, DT8 : **05 57 19 62 00** (Bx Nord, Caudéran, délimitation axe Judaïque/Intendance jusqu'aux quais)

CGEP Bordeaux, DT9 : **05 57 19 62 00** (Bx Sud, Bastide, St Augustin)

Et ce qui va avec

(boutons-poussoirs et boucles de détection) :

0800 32 05 33 (appel gratuit depuis un fixe)

Propreté des pistes et bandes

Bandes : **la mairie**
Pistes en site propre : **CGEP comme ci-dessus**

À vos plumes et claviers

Vélo-Cité se réjouit par avance de recevoir vos remarques, vos idées, vos protestations sous forme d'un petit mot, d'une lettre ou mieux encore, d'un article.

L'idéal serait de nous adresser votre texte sans aucune mise en page en utilisant l'une des deux voies suivantes :

- par courrier à l'adresse de Vélo-Cité ;
- par courrier électronique à **bordeaux@fubicy.org**

Êtes-vous à jour de votre cotisation ?

Vélo-Cité Bordeaux
16 rue Ausone • 33000 Bordeaux

Cotisation annuelle (année civile)

Individuelle	15 €
Étudiants, chômeurs...	5 €
Famille, association	20 €

Dons (déductibles à 66 % de vos impôts)

20 € 30 € 50 € Autre

(Chèque à l'ordre de Association Vélo-Cité)

Nom
Prénom
Adresse électronique
Adresse courrier

Je souhaite recevoir le bulletin en version :

électronique (PDF) papier

Êtes-vous déjà adhérent ?

Boîte à lettre accessible par nos facteurs ?

Si l'adhésion est familiale, combien de cyclistes regroupe-t-elle ?

Facultatif
Téléphones domicile
travail
portable

Quelques mots sur Vélo-Cité ?